

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Fondements du droit</b>
<b>Section(s)</b>	- (3 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 1

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Fabian GILLARD	37.5	Quad 1

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
Organisation judiciaire	12.5h	Audrey HERNE
Principes fondamentaux du droit	25h	Fabian GILLARD Jean-François LETULLE

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>

<b>Répartition des heures</b>
<b>Organisation judiciaire</b> : 12.5h de théorie
<b>Principes fondamentaux du droit</b> : 23h de théorie, 2h de séminaires

<b>Langue d'enseignement</b>
<b>Organisation judiciaire</b> : Français
<b>Principes fondamentaux du droit</b> : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>
Nihil

<b>Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES</b>
<b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.</li> </ul> </li> <li>• Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue.</li> </ul> </li> <li>• Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion</li> <li>◦ Développer un esprit de synthèse</li> </ul> </li> <li>• S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion</li> </ul> </li> <li>• S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles</li> </ul> </li> </ul>

## Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de ces acquis d'apprentissage l'étudiant sera capable de :

- Conforter son choix d'orientation scolaire.
- Mener une réflexion critique sur les fondements de notre société, ainsi que la place accordée à notre système juridique.
- Comprendre de notre organisation judiciaire, .

## Contenu de l'AA Organisation judiciaire

- Étude des principes généraux du droit judiciaire
- Etude des règles d'organisation judiciaire
- Etude des règles de compétence

## Contenu de l'AA Principes fondamentaux du droit

### Partie 1 : Letulle

#### Chapitre 1 : Platon (support théorique) – LETULLE ( 6 heures)

1. L'homme et son œuvre
2. L'influence de Socrate
3. La théorie des idées au service de l'Etat idéal
4. Le rôle de l'âme
5. Notion de justice et d'Etat
6. Le mythe de la caverne
7. Critique de la Cité Platonicienne
8. Critique de Platon concernant les différents régimes politiques en ce compris la démocratie

*Objectifs de ce chapitre :*

Ø *Initiation à des concepts périphériques au droit via l'étude de la pensée philosophique de Platon.*

Ø *Stimuler les interactions et favoriser le positionnement critique*

#### Chapitre 2 : Approche réflexive des notions de justice, de droit et de pouvoir (Slides à compléter) – LETULLE (6 heures)

*Objectifs de ce chapitre :*

Ø *Comprendre la raison d'être du droit ainsi que sa place dans notre société*

**Chapitre 3** (En complémentarité du droit) : Initiation à la philosophie politique et à la citoyenneté. (Utilisation d'un mooc à travail à

domicile) – LETULLE (3 heures)

1. Les partis politiques sont-ils le gage d'une saine démocratie ?
2. Eléments fondateurs d'une démocratie.
3. Structurations des principales familles politiques en Belgique sur fond de clivages

*Objectif de ce chapitre :*

Ø *Faire comprendre aux étudiants que « notre droit » trouve à se développer dans un contexte institutionnel spécifique.*

Ø *Renforcement de la dimension citoyenneté.*

Ø *Familiarisation aux nouveaux outils pédagogiques .*

## **Partie 2 : Gillard**

Cette partie du cours sera globalement fondée sur la double question du lien entre le Droit et le Juste, d'une part, et du lien entre le Droit et la Liberté, d'autre part.

Dans ce cadre global, plusieurs questions seront abordées:

- à partir de quand et de quoi une règle devient-elle "légale"?
- cette légalité suffit-elle, à elle seule, à garantir le caractère "juste" de la loi?
- que faire en réaction à une loi potentiellement "injuste"?
- le droit permet-il la liberté ou la limite-t-il?

### **Méthodes d'enseignement**

**Organisation judiciaire :** cours magistral, approche avec TIC, étude de cas

**Principes fondamentaux du droit :** cours magistral, approche interactive, activités pédagogiques extérieures, étude de cas

### **Supports**

**Organisation judiciaire :** syllabus, notes de cours

**Principes fondamentaux du droit :** copies des présentations, notes de cours, notes d'exercices

### **Ressources bibliographiques de l'AA Organisation judiciaire**

Boularbah H., Englebert J., Question d'actualité en procédure civile, in X, Actualités du droit judiciaire, Bruxelles, De Boeck, 2005

De Leval, G, Georges, F., Précis de droit judiciaire, Bruxelles, Larcier, 2010

De Leval G., Elements de procédure civile, Bruxelles, Larcier, 2005

**Ressources bibliographiques de l'AA Principes fondamentaux du droit**

Ch. Panier , Comprendre la justice , académi Bruylant 2004,147 pages

R. Robaye, comprendre le droit, academia Bruylant, 2003

PH. Dubois, mon référentiel en institutions belges, Erasme, 2015, 95 pages

**Évaluations et pondérations**

<b>Évaluation</b>	Évaluation avec notes aux AA
<b>Pondérations</b>	Organisation judiciaire : <b>25%</b> Principes fondamentaux du droit : <b>75%</b>
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Organisation judiciaire : Français Principes fondamentaux du droit : Français

**Méthode d'évaluation de l'AA Organisation judiciaire :**

Examen écrit 100%

**Méthode d'évaluation de l'AA Principes fondamentaux du droit :**

Examen oral 100%.

L'oral porte sur les deux parties du cours et se réalise en présence des 2 professeurs. Dans le cadre de cet oral, chaque étudiant peut, s'il le souhaite, présenter une réflexion personnelle sur une thématique de son choix. Il est nécessaire que la thématique retenue ait été abordée dans une des deux parties du cours et qu'elle intègre des éléments neufs. La réflexion présentée ne peut pas dépasser la moitié du temps de l'examen.

Année académique : **2020 - 2021**